



### COMPTE-RENDU SUCCINT

Le mardi 16 mai 2017 à 20h10, le Conseil municipal, légalement convoqué le 10 mai 2017, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Madame Frédérique BROCHOT-MAHER

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Monsieur Frédéric SPANGENBERG,  
Madame Manuela MARIE, Monsieur Christian BOUTELOUP,  
Madame Evelyne PUECHAVY, Monsieur Michel POIROT,  
Madame Elianor TAGNE, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER,  
Monsieur Daniel CHANEL, Monsieur Michel VANDROUX,  
Madame Evelyne LEGROUX, Monsieur Jean-Pierre MAROTTE,  
Madame Marie-Claude LALEMANT, Madame Muriel DAUVERGNE,  
Monsieur Ludovic LEA, Monsieur Léon JANUS,  
Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Alain GELOT,  
Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON,  
Madame Véronique LAVOCAT, Madame Martine BERNELIN DA SILVA (à partir de 21h01),  
Monsieur Jean-Charles CIZA, Madame Catherine SANGROUBER,  
Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT,  
Monsieur Charles-Matti ZENTZ, Monsieur Serge RUMEAU

Avaient donné pouvoir :

Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE avait donné pouvoir à Monsieur Joël MANCEL  
Monsieur Jean-François BOUTOILLE avait donné pouvoir à Madame Frédérique BROCHOT-MAHER  
Monsieur Franck PHILIPPE avait donné pouvoir à Madame Martine BERNELIN DA SILVA  
Madame Sandrine PERRON-HARDY avait donné pouvoir à Madame Evelyne PUECHAVY

Etaient absentes :

Madame Martine BERNELIN DA SILVA pour la délibération 20170516DEL01  
Monsieur Franck PHILIPPE pour la délibération 20170516DEL01  
Madame Isabelle WENGER-ARTZ

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Madame Frédérique BROCHOT-MAHER est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.*



Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 4 mai 2017.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

1. Remplacement d'un élu démissionnaire au sein de deux commissions municipales, d'un syndicat intercommunal et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
2. Présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi envisagées
3. Création de poste

---

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 4 MAI 2017

*Le procès-verbal de la séance du jeudi 4 mai 2017 est adopté à l'unanimité des présents.*

---

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n°2017-54 à 2017-60

---

**20170516DEL01 : REMPLACEMENT D'UN ELU DEMISSIONNAIRE AU SEIN DE DEUX COMMISSIONS MUNICIPALES, D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide de voter à scrutin secret pour la désignation du membre suppléant du Syndicat intercommunal HANDI VAL DE SEINE.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE DE*

- **DESIGNER** Monsieur Serge RUMEAU, du groupe Triel Demain, comme membre de la Commission Petite enfance **par 29 voix pour et 1 abstention** (*Monsieur Alain GELOT*),
- **DESIGNER** Monsieur Serge RUMEAU, du groupe Triel Demain, comme membre de la Commission Vie culturelle et associative **par 29 voix pour et 1 abstention** (*Monsieur Alain GELOT*),
- **DESIGNER** Monsieur Serge RUMEAU, du groupe Triel Demain, comme membre suppléant du Syndicat intercommunal HANDI VAL DE SEINE, **par 22 voix pour, 7 voix pour Monsieur Philippe PAILLET et 1 blanc**,
- **DESIGNER** Madame Evelyne LEGROUX, du groupe Triel Demain, comme membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) **par 28 voix pour et 2 abstentions** (*Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Alain GELOT*).

**20170516DEL02 : PRESENTATION DES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLUI ENVISAGEES**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi envisagées et du débat y afférent.

---

**20170516DEL03 : CREATION DE POSTE**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE DE*

- **CREER** un poste pour la fonction d'animateur de cours de français à temps non complet, rémunéré 24,28€ brut de l'heure.
- 

La séance est levée à 22h21.

Le Maire,



Joël MANCEL